



Wallonie

Commune de BERLOZ

## URBANISME

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est M. Maximilien MAGLIO, demeurant rue du Brouck 64 à 4257 Berloz. Le terrain concerné est situé rue de Willine à Berloz, et cadastré 1<sup>ère</sup> division, section A, n°62Z.

Le projet consiste en la construction d'un garage surmonté d'un logement et présente les caractéristiques suivantes : dérogation au plan de secteur (actes et travaux non conformes à la zone agricole). L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté **DANS LE RESPECT DES CONSIGNES SANITAIRES**, durant la période d'enquête, à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz,

- pendant les jours d'ouverture de l'administration, et actuellement sur rendez-vous auprès des services administratifs (019/33.99.99), de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,  
- ainsi que les jeudis 18 février et 25 février 2021 jusqu'à 20h00.

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Fauchet - téléphone : 019/33.99.86 - courriel : jocelyne.fauchet@berloz.be.

**L'enquête publique est ouverte le lundi 15 février 2021 et clôturée le lundi 1<sup>er</sup> mars 2021.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser, clairement identifiées, au Collège communal,  
- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz,  
- par télécopie au numéro : 019/33.99.88,  
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@berloz.be,  
- remises à la maison communale contre récépissé.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique porteront la mention : « enquête publique d'urbanisme MAGLIO ».

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période, sur rendez-vous auprès de Mme Fauchet ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz, le lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 à 16h00.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Mme Fauchet, dont le bureau se trouve rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz.

*Vu pour être annexé à l'A. G. W. du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.  
Namur, le 22 décembre 2016.*

*Le Ministre-Président, P. MAGNETTE*

*Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal, C. DI ANTONIO*